

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 20 juillet 2017 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est)

NOR : TRAA1721234S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ensemble le décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2015 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

M. Yves Tatibouet, administrateur civil hors classe, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est.

M. Nicolas Lochanski, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

M. Fathi Benkoula, attaché principal d'administration de l'État, chef du département gestion des ressources.

M. Marc Hego, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision finances du département gestion des ressources.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatives à des contrats et des marchés, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à M. Patrick Pezzetta, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Côte d'Azur.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatives à des contrats et des marchés, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à M. François Lebailly, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Corse.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 31 et 32 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite du ressort géographique de la délégation Corse, à Mme Françoise Guette, assistante d'administration de l'aviation civile, responsable de cette entité administrative.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30 et 31 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à Mme Patricia Barbieri, adjointe d'administration de l'aviation civile.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 31 et 32 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

Mme Françoise Girardot, adjointe d'administration de l'aviation civile.

Mme Marta Wozniak, adjointe d'administration de l'aviation civile.

Mme Hélène Picard, adjointe d'administration de l'aviation civile.

Article 8

Délégation est donnée à Mme Marta Wozniak, adjointe d'administration de l'aviation civile, à l'effet d'effectuer les opérations de recettes liées au budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur à :

M. Yves Tatibouet, administrateur civil hors classe, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est.

M. Nicolas Lochanski, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est.

M. Fathi Benkoula, attaché principal d'administration de l'État, chef du département gestion des ressources.

M. Patrick Pezzetta, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Côte d'Azur.

M. François Lebailly, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Corse.

Article 10

La décision du 23 septembre 2015 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est) est abrogée.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 20 juillet 2017.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,
P. CIPRIANI